



République Française

Envoyé en préfecture le 23/06/2020

Reçu en préfecture le 23/06/2020

Affiché le

ID : 034-213402670-20200619-D_2020_020-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 19 Juin 2020

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 17
Nombre de votants : 19

Date de convocation : 12 juin 2020

Le dix neuf juin deux mille vingt à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE, Jocelyne KUZNIAK, Thierry VERZENI, Christine GRANIER, Philippe PREVOST, Olivia GHIBAUDDO, Marie-Christine PORCHEZ, Fabienne DRON, Régis MAHE, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Aude FRIED, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Eric BOISSERIE, Sandrine BRUSQUE, Yann LE MOAL

Absents représentés : Franck SALVAGNAC (procuration à Pascal DELIEUZE), Frédéric NADAL (procuration à Christine GRANIER)

Secrétaire : Aude FRIED

DESIGNATION DU C.A. DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-JEAN-DE-FOS

VU le Code général des collectivités territoriales, plus particulièrement l'article R.2113-4,

VU le Code de l'action sociale et des familles, plus particulièrement les articles L.123-4 à L.123-9 et les articles R.123-7 à R.123-25,

VU la délibération en date du 19 juin 2020 fixant à 10 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **DESIGNE** la liste proposée par Monsieur le Maire pour siéger au Conseil d'administration du C.C.A.S. composée de 5 titulaires (Jocelyne KUZNIAK, Christine PORCHEZ, Yoann GALHAC, Nathalie SOULAGES, Sandrine BRUSQUE) et 5 suppléants (Christine GRANIER, Olivia GHIBAUDDO, Christine FAYOS-CAPELLI, Lionel VERNET, Eric BOISSERIE).

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,



Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le
Affichage / Publication le 23.06.2020

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 23.06.2020

Signé : Le Maire